

Résolutions de la 12^e Assemblée générale de l' UICN

N'Sele, Kinshasa, Zaire

18 septembre 1975

9. Les marmousets du Brésil

Reconnaissant que les trois marmousets du Brésil (*Leontopithecus rosalia*, *L. chrysomelas*, *L. chrysopygus*) comptent parmi les espèces les plus menacées qui soient;

Reconnaissant en outre que les marmousets sont devenus le symbole des menaces pesant sur la faune sauvage et des efforts entrepris pour préserver les espèces en Amérique latine;

Consciente que les conversationnistes brésiliens ont consacré beaucoup d'efforts et de temps à mettre au point les moyens de préserver ces espèces;

Informée de ce que le président du Brésil a publié un décret autorisant la création d'une réserve biologique à POCO das Antas comme refuge à *L. rosalia* et pour y conduire d'autres recherches biologiques;

Préoccupée de ce que le refuge n'a pas encore été mis en place et qu'il fait l'objet de déboisement depuis la signature du décret présidentiel;

La 12^e. Assemblée générale de l'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaire, en septembre 1975:

En appelle au président du Brésil pour qu'il assume au nom de son gouvernement l'ultime responsabilité pour la préservation des trois espèces rares brésiliennes de marmousets; et

Demande instamment que toutes les mesures nécessaires à cet effet soient entreprises au plus tôt, notamment par un soutien efficace pour la création de la réserve de Poco das Antas.